

PLAN PARTICULIER DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

Travaux réalisés par :



ALB FRANCE

Sur le chantier :



Chantier :
VERKOR GIGA FACTORY
Route de Craywick
Zone de Grandes Industries
59630 Bourbourg
France

Chantier de Catégorie 1 soumis au règlement du CISSCT

L'entreprise est titulaire des lots : Lot principal

Indice	Date	Modifications	Rédigé par	Vérifié par	Signature
0		Initial	Tina Van Damme		
1		Politique de sanctions + adapter le DHOL + travailleur indépendant	Miguel Deceuninck	Tina Van Damme	
2	13/02/2024	Prestations des prestataires ou fournisseurs + Analyse de risque « travaux en hauteur » + DHOL	Miguel Deceuninck		
3	05/07/2024	DHOL annexé + levages + accès au zone de travail + SST + Convention prêt des engins	Miguel Deceuninck		
4	10/02/2025	Mise à jour Date de fin de travaux + mise à jour contacts des intervenants	Nathan CAFFIER	Miguel Deceuninck	
5	5/08/2025	Mise à jour analyse des risques	Nathan Caffier	Miguel Deceuninck	
6	22/09/2025	Ajout EKIUM : supervision HSE	Nathan Caffier	Miguel Deceuninck	



ALB FRANCE

SOMMAIRE

1.	PRINCIPAUX INTERVENANTS.....	4
2.	ORGANISMES DE PREVENTION.....	5
3.	REPRESENTANTS DE L'ENTREPRISE.....	6
4.	ORGANIGRAMME EC01.....	7
5.	DOCUMENTS DE REFERENCE.....	8
6.	SOUS-TRAITANCE.....	8
7.	PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS.....	8
8.	NATURE DES TRAVAUX ET ORGANISATION GENERALE.....	9
8.1	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	9
8.2	NATURE DES TRAVAUX A EFFECTUER.....	9
8.3	DELAI PREVISIONNEL.....	10
8.4	EFFECTIF PREVISIONNEL.....	10
8.5	TEMPS ET HORRAIRES DE TRAVAIL.....	11
9.	MESURES GENERALES D'HYGIENE ET DE SECURITE.....	12
9.1	EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE.....	12
9.2	EQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE.....	12
9.3	POLITIQUE DE SANCTIONS.....	12
9.4	EQUIPEMENTS ET ENGINS.....	13
9.5	MATERIEL MEDICAL.....	13
9.6	SURVEILLANCE MEDICALE.....	13
9.7	DROGUES, ALCOOL ET VIGILANCE.....	13
9.8	TABAGISME.....	14
9.9	TRAVAILLEURS SECOURISTES.....	14
9.10	HABILITATIONS DU PERSONNEL.....	14
9.11	Levages.....	15
9.12	TELEPHONE, RADIO ET ECOUTEURS.....	16
9.13	IDENTIFICATION DU PERSONNEL.....	16
9.14	ORGANISATION DES SECOURS.....	16
9.15	BASE VIE.....	16
9.16	CONTROLE D'ACCES.....	17
9.17	LIVRAISONS.....	18
9.18	NETTOYAGE ET EVACUATION DES DECHETS.....	18
10.	ANALYSE DES RISQUES ET PREVENTION.....	19
10.1	RISQUES LIES AU SITE.....	19
10.1.1	CIRCULATION SUR SITE.....	19
10.1.2	RESEAUX EXISTANTS AERIENS ET/OU ENTERRES.....	20
10.2	RISQUES PROPRES A L'OPERATION.....	20
10.2.1	COACTIVITE.....	20
10.2.2	ANALYSE ET PREVENTION DES RISQUES INHERENTS AU CHANTIER ET A SON ENVIRONNEMENT.....	20

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :4 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	
10.2.3	ANALYSE DES RISQUES DE DERNIERE MINUTE (LMRA).....	22
10.2.4	MODE OPERATOIRE / ANALYSE DES RISQUES	24
11.	ANNEXE	25
11.1	CONSIGNES POUR LES URGENCES	25
11.2	NUMEROS D'URGENCE	26
11.3	DOCUMENT HARMONISÉ D'ORGANISATION DES LIVRAISONS (DHOL)	27
11.4	Plan de levage	31
	Liste des sous-traitantes	34



 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :4 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

1. PRINCIPAUX INTERVENANTS

Maître d'ouvrage	
	GIGA VERKOR IMMO 2-4 Rue Charles Berthier 38000 Grenoble

Maître d'œuvre	
	EDEIS 16 Avenue Pythagore 33700 Merignac

Coordonnateur Sécurité	
	Socotec Avenue de la Gironde ZI Petite Synthe 59640 Dunkerque Représentant : M. David LOTTE – +33(6) 62 96 58 14 david.lotte@socotec.com

Contractant général	
 ALB FRANCE	ALB FRANCE 10 rue Michel Servet 59000 LILLE Représentant : M. Piet Vandenberghe – 0032 470 20 85 83 Piet.vandenberghe@alheembouw.be

Sous-traitant	
	ALHEEMBOUW Roeselarestraat 205 8840 Oostnieuwkerke Belgique Représentant : M. Marijn Bentein – 0032 471 70 14 16 marijn.bentein@alheembouw.be M. Mathijs Casier – 0032 471 71 42 48 mathijs.casier@alheembouw.be M. Miguel Deceuninck – 0032 478 12 07 28 miguel.deceuninck@alheembouw.be

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

Assureur en accidents du travail (d'Alheembouw)

	Fédérale Assurance Rue de l'Etuve 12 B 1000 Bruxelles Belgique TEL : 0032 2 509 04 11

Service médical interentreprise (d'Alheembouw)

	Attentia Sluisweg 1 bus 2 B 9000 Gand Tel : 0032 9 243 40 21 www.attentia.be

2. ORGANISMES DE PREVENTION

O.P.P.B.T.B.

	Parc Europe – Bâtiment 10 340 Avenue de la Marne 59700 MARCQ EN BAROEUL

C.A.R.S.A.T.

	11 Allée Vauban 59660 VILLENEUVE D'ASCQ

D.I.R.E.C.C.T.E.

	66 Rue des Chantiers de France BP26362 59385 DUNKERQUE CEDEX 1

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

3. REPRESENTANTS DE L'ENTREPRISE

Fonction	Nom / Prénom	Mobile
Président	TEMMERMAN Peter	0032 473 52 58 13
Directeur général/ directeur chantier	VANDENBERGHE Piet	0032 470 20 85 83
Chef de projet	BENTEIN Marijn	0032 471 70 14 16
Chef de projet	LEJEUNE Jens	0032 475 53 00 24
HSE	DECEUNINCK Miguel	0032 472 12 07 28
HSE	CAFFIER Nathan	0033 682 52 52 96



4. ORGANIGRAMME EC01



 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

5. DOCUMENTS DE REFERENCE

/Ce plan particulier de sante et de protection de la sante est basé sur le plan général de coordination (Indice 7 du 10/02/2025) établi par Socotec, représenté par Mr David LOTTE . En plus les procédures établi par Verkor sont prises en compte et suivies dans ce document.

6. SOUS-TRAITANCE

Liste des sous-traitants en pièce jointe

Les sous-traitants retenus et agréés par le maître d'œuvre sont dans l'obligation de prendre contact avec le coordonnateur SPS pour réaliser une inspection commune (VIC) avant toute intervention. Ils ont également l'obligation de rédiger leur propre PPSPS.

Certains travailleurs indépendants peuvent souscrire à notre propre PPSPS. Ces travailleurs indépendants sont :

- Piet Vandenberghe
- Marijn Bentein

7. PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS

Les prestations des prestataires ou fournisseurs sont sous la juridiction du PPSPS de ALB France. Comme écrite au point «5.1.4. du PGC des travailleurs indépendants et locatiers», les locateurs interviendront sous la responsabilité de l'entreprise utilisatrice. Donc cette société ne sont pas soumis à l'inspection commune préalable mais ils doivent appliquer les dispositions prévues au PPSPS par ALB France. Néanmoins, le prestataire ou fournisseurs est responsable de la qualité et sécurité de leurs employeurs. Parce que ça le société prestataire doit préciser ses modes opératoires et s'enquérir des modalités concrètes d'intervention de son salarié sur chantier.

En ce situation ALB France suivre la procédure de dépannage comme prévue par Verkor. Cette procédure est la suivant :

- Le poste de sécurité doit être prévenu de la prestataire. (date, intervention, nom + nr. Téléphone mécanicien et l'accompagnant)
- Prestataire se présente au poste de sécurité
- Montrer la pièce d'identité
- Poste de sécurité informe l'accompagnant sur site
- Poste de sécurité présente le code QR
- Remettre le badge provisoire.

L'accompagnant doit rester en permanence à côté de l'intervenant. Le badge « provisoire » doit rester apparent, il peut être contrôlé à tout moment. C'est au ALB France (ou un autre client) de prévoir un personne qui accompagné le prestataire.

1. Prestation de service supervision HSE :

EKIUM assiste ALB France dans la supervision HSE de ses équipes et sous-traitants.

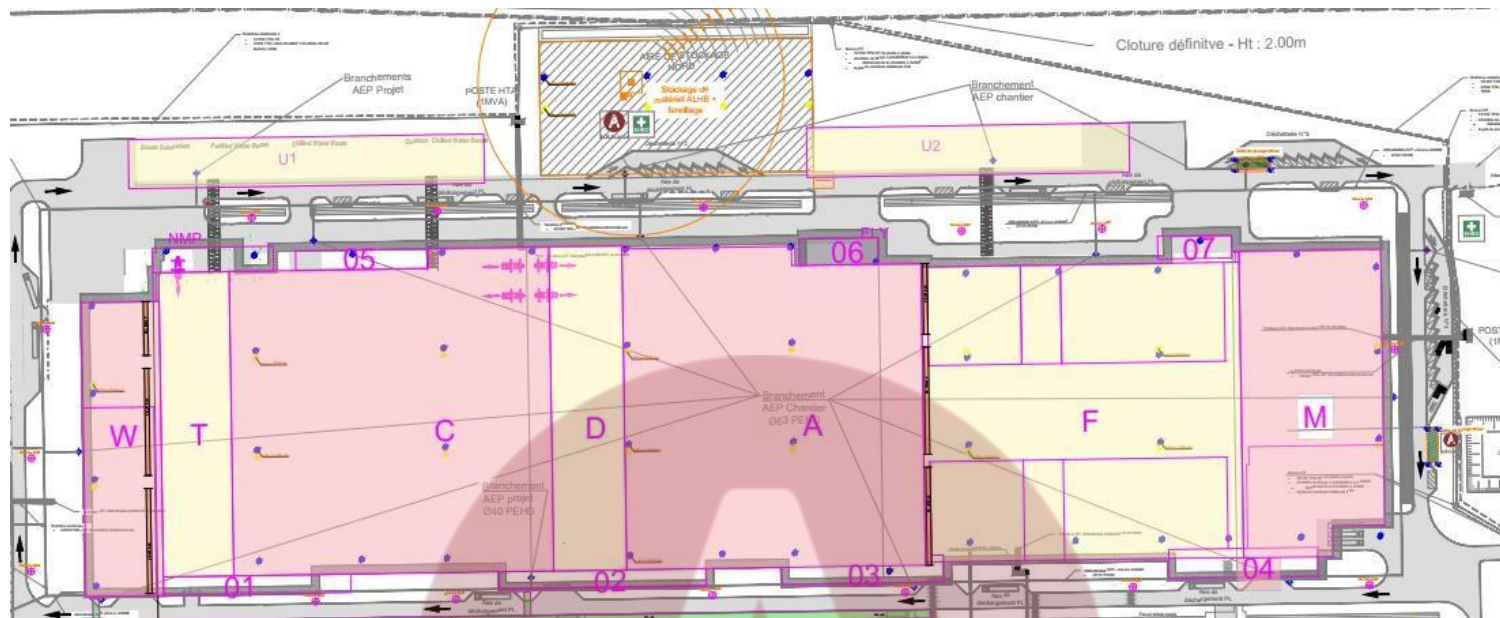
Fonction	Nom / Prénom	Mobile
Responsable HSE grands Projets	Vincent STRAGIER	+33 (0)763 592 852

Adresse : Port 2001 – Route du Fossé défensif – 59430 Dunkerque – France

Missions : Supervision HSE des travaux dirigés par ALB France.

Conseil en prévention.

8. NATURE DES TRAVAUX ET ORGANISATION GENERALE



8.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le projet consiste en la construction d'un entrepôt logistique de grande hauteur constitué d'un ensemble de :

- Bâtiments administratifs (6 offices)
- 2 Bâtiments utilités
- Usine (6 sous-bâtiments)
- Quais de chargement / déchargement
- Panneaux PV en toiture
- Bâtiment sprinklage

L'entreprise ALB France est titulaire du lot EC01 - Bâtiment.

8.2 NATURE DES TRAVAUX A EFFECTUER

Travaux de gros œuvre BTP en tout genre effectués par intervenants ALHEEMBOUW (ALHB) ou autres sous-traitants (ST)

Cette liste non exhaustive est uniquement fournie à titre d'illustration :

- Terrassement (ST)
- Fondations profondes et renforcement de sol (ALHB et ST)
 - o Fondation de pieux (ST)
 - o Massifs de fondation (ALHB et ST)
- Dallage :
 - o Treillis soudé (ST)
 - o Jointe dilatation (ALHB)
- Coulée du béton (ALHB et ST)
 - o Dalle (ST)
 - o Fondation (ALHB)
 - o Propreté (ST et ALHB)
- Structure métallique (ST)
- Maçonnerie (ST)
- Couverture- Etanchéité (ST)
 - o Bac Acier

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

- Planchers en tôle d'acier
- Toiture panneaux
- Plancher Caillebotis (ST)
- Garde-corps métallique sur les escaliers (ST)
- Escaliers en acier (ST)
- Menuiserie extérieure (ST)
- Portes sectionnelles (ST)
- Equipements de quai (ALHB et ST)
- Lanterneaux de désenfumage (ST)
- Bardage (ST)
 - Bardage métallique
 - Contre bardage
 - Coiffes d'acrotères
- Enduit (ST)
- Panneaux sandwichs intérieurs (ST)
- Revêtement type résine époxydique (ST)
- Résine-Peinture de sol (ST)
- Signalétiques (ST)
- Finitions et raccordements (ALHB et ST)

8.3 DELAI PREVISIONNEL

Début des travaux : 16/10/2023

Durée prévisionnelle des travaux : 05/2026

8.4 EFFECTIF PREVISIONNEL

Entreprise	Effectif minimum	Effectif maximum
ALB France	1	30
Sous-traitants	Voir PPSPS sous-traitants	

ALB FRANCE



PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG

INDICE :5
MISE A JOUR :
05/08/2025

8.5 TEMPS ET HORAIRES DE TRAVAIL

Les horaires de travail varient selon la saison et le lieu de chantier.

Basisuurrooster 1 (40 uur per week)							
	Aankomst	Werkuren	Rusttijden	Werkuren	Rusttijden	Werkuren	
Maandag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Dinsdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Woensdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Donderdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Vrijdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	40
Zaterdag							
Zondag							
Werkuren		2,5		2,5		3	8
Rusttijden			0,5		0,75		1,25
Basisuurrooster 1 (44 uur per week)							
	Aankomst	Werkuren	Rusttijden	Werkuren	Rusttijden	Werkuren	
Maandag	5u30-6u00	6u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Dinsdag	5u30-6u00	6u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Woensdag	5u30-6u00	6u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Donderdag	5u30-6u00	6u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Vrijdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	44
Zaterdag							
Zondag							
Werkuren		3,5 / vrij 2,5		2,5		3	9 / vrij 8
Rusttijden			0,5		0,75		1,25
Basisuurrooster 1 (44 uur per week)							
	Aankomst	Werkuren	Rusttijden	Werkuren	Rusttijden	Werkuren	
Maandag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Dinsdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Woensdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Donderdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Vrijdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Zaterdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-11u30			44
Zondag							
Werkuren		2,5		2,5		3	8
Rusttijden			0,5		0,75		1,25

En cas de travail le samedi nécessité d'annonce en amont à EDEIS et au poste de sécurité par mail avec les effectifs qui seront présents et les secouristes prévus.

	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

9. MESURES GENERALES D'HYGIENE ET DE SECURITE

9.1 EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Le personnel sera équipé et fera usage des Equipements de Protections Individuels obligatoires suivants :

- Vêtements de travail
- Gilet fluo
- Chaussures de sécurité, bottes de sécurité
- Gants pour la manutention
- Lunettes de protection (Lors des travaux particuliers : meulage, découpe, etc...)
- Coquilles ou bouchons de protection auditive (Lors des travaux particuliers : meulage, découpe, etc...)
- Masques anti-poussières (Lors des travaux engendrant beaucoup de poussière : meulage, découpe, etc...)
- Casque avec logo, de l'entreprise, nom de la personne et jugulaire. Des autocollants seront apposés aucasque selon spécification.
- Harnais et dispositif de retenue (obligatoire dans les nacelles élévatrices de personnel)



Le personnel est responsable de l'entretien de son équipement et à l'obligation d'utiliser au fur et à mesure des nécessités le matériel mis à sa disposition. Tout EPI défectueux est à remplacer.

9.2 EQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE

Les protections collectives sont prioritaires face aux protections individuelles. La mise en place et l'entretien doit suivre les recommandations du constructeur et la réglementation.

Chaque entreprise est responsable de la pose, de l'entretien et de la remise en place des protections installées. L'utilisation de l'échelle est interdite comme poste de travail hormis cas particulier qui sera étudié en amont avec validation de SAFE. L'utilisation de nacelles ou de plateformes individuelles roulantes sera préférée.

Le personnel ALB France dispose des habilitations nécessaires à l'utilisation des nacelles. Les utilisateurs de nacelles seront munis de harnais et seront titulaires de la formation « port du harnais ». Toute intervention réalisée avec une nacelle sera supervisée par l'équipe au sol.

9.3 POLITIQUE DE SANCTIONS

Pour protéger notre employés et collaborateurs de nos sous-traitants, ALB France mène une politique avec des petites infractions, safetystops/lourdes infractions et sanctions. **Les petites infractions**, telles que des EPI qu'on omet de porter, sont sanctionnées comme suit :

- Lors d'une première infraction, vous et votre employé recevront un avertissement.
- Lors d'une deuxième infraction, vous recevrez une injonction qui sera liée à notre clause d'amende de 250 euros.
- Lors d'une troisième infraction, vous recevrez encore une fois injonction avec clause d'amende et votre employé sera écarté du site.

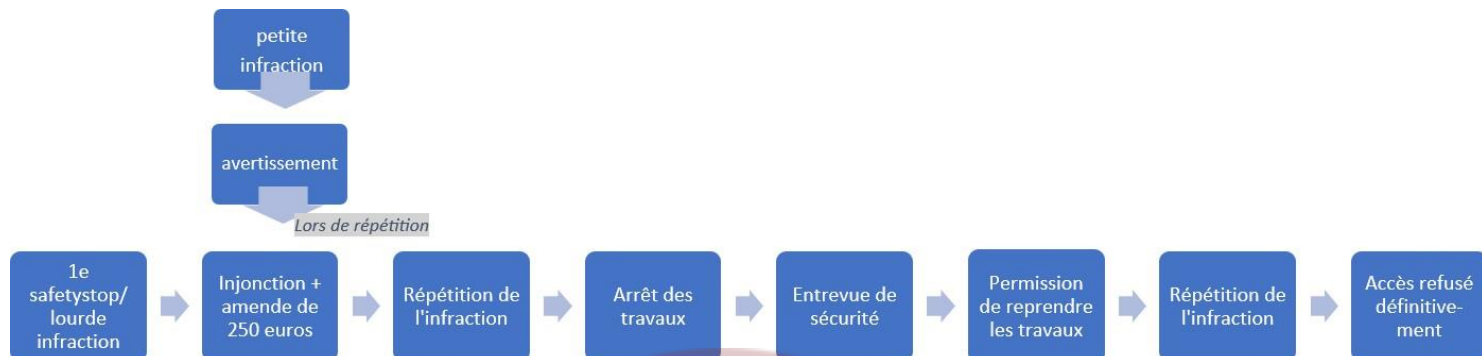
Des **safetystops/lourdes infractions** sont sanctionnées comme suit :

- Lors d'une première lourde infraction (safetystop) causant un de ces dangers, vous recevrez une injonction liée à notre clause d'amende de 250 euros.
- Lors d'une deuxième lourde infraction (safetystop), vous recevrez encore une fois une injonction avec clause d'amende et votre employé sera écarté du site.

Un employé qui a été écarté du site, ne peut reprendre le travail qu'à partir de la semaine suivant l'infraction et après une entrevue de sécurité concernant cette infraction.

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

Aperçu schématique :



9.4 EQUIPEMENTS ET ENGINS

Tous nos engins sont à jour des Vérifications Générales Périodiques, ils disposent chacun d'un abaque de charge et d'un kit antipollution.

Les contrôles périodiques sont effectués par une société agréée, qui appose un macaron après chaque vérification. Il est possible de consulter le rapport de vérification en scannant le QR Code présent sur le macaron.

L'utilisation d'un engin par un autre société/macro-lot est toujours réglementée par un convention de prêt entre le prêteur et l'utilisateur. (convention prêt en annexe)

9.5 MATERIEL MEDICAL

Chaque équipe dispose d'une trousse de secours sur site contenant le matériel médical nécessaire aux interventions de premiers secours.

9.6 SURVEILLANCE MEDICALE

Nos salariés travaillant sur chantier font l'objet d'un Suivi Individuel Renforcé conformément aux articles R 4624- 22 à R 4624-28 du code du travail.

Le suivi est assuré par le ATTENTIA (coordonnées chapitre 2) pour tous les employés et de manière périodique.

9.7 DROGUES, ALCOOL ET VIGILANCE

Il est interdit à toute personne de pénétrer avec de l'alcool ou des stupéfiants sur le site. De séjourner sur le site en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants. En raison de son devoir d'assurer la sécurité en présence de manifestations caractéristiques d'un état d'ébriété ou d'emprise de stupéfiants, ALHEEMBOUW prendra immédiatement des mesures afin que l'intéressé ne puisse pas constituer un danger pour lui-même, pour autrui, pour le matériel et les produits.

Verkor Giga Factory a le droit d'entamer une procédure disciplinaire en cas de non-respect de ces dispositions.

La vigilance est un facteur déterminant sur notre site. Les personnes étant sous traitement assujetti à endormissement de niveau deux et trois ne pourront exercer les activités suivantes: chauffeurs d'engins (grue, manitou, nacelle, chariot élévateur)

Travaux dangereux dans le sens du code du travail Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'article R.237-8 (levage, hauteur sans protection collective, montage/démontage échafaudage, cordistes..., travaux en espace confiné, travaux sous tension >400V...

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

9.8 TABAGISME

Pour des raisons de santé, de sécurité, et d'hygiène, il est interdit de fumer (cigarettes électroniques incluses) dans les endroits non autorisés.

Le titulaire du lot EC03 mettra en place des zones fumeurs clairement identifiées par un affichage. La localisation des zones fumeurs est intégrée dans l'accueil sécurité et affichées.



Les mégots étant considérés comme des déchets, ils ne peuvent être jetés au sol. **Verkor Giga Factory** a le droit d'entamer une procédure disciplinaire ou de supprimer la zone fumeur en cas de non-respect de ces dispositions.

9.9 TRAVAILLEURS SECOURISTES

Nous assurons un Sauveteur Secouriste du Travail par équipe présente sur site. Ces derniers sont identifiés par un macaron sur l'étiquette de leur casque.

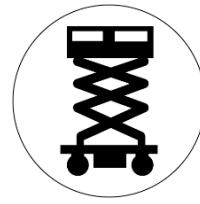


9.10 HABILITATIONS DU PERSONNEL

L'ensemble du personnel de chantier est formé et dispose des autorisations de conduite nécessaires à l'utilisation des engins de chantier.

Le personnel sera identifié au moyen d'un logo sur son casque, ce logo lui sera remis après l'accueil sécurité et la vérification de la mise à jour de son titre d'habilitation.

Nous concernant, les formations détenues par notre personnel (suivant le poste) sont les suivantes :

Intitulé	Description	Aperçu
Chariot élévateur	Personnel étant certifié à conduire le chariot élévateur.	
Nacelle élévatrice	Personnel étant certifié à conduire le nacelle élévatrice.	
Nacelle à ciseaux	Personnel étant certifié à conduire le nacelle à ciseaux.	

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

Chariots	Personnel étant certifié a conduire le chariot.	
Excavatrice	Personnel étant certifié a conduire l'excavatrice.	
Grue à tour	Personnel étant certifié a conduire le grue à tour.	

Ces autocollants sont strictement personnels. Les céder, prêter ou échanger ou les porter sans validation **Verkor Giga Factory** constitue une faute grave relevant d'une action disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du site.

9.11 Levages

Tous les levages sont effectuer avec un moyenne de levage adaptée au tache. Cela permet d'utiliser différents équipements de levage, comme : grue mobiles de construction (MK), grue PPM, chariot rotatif, grue sur camion, etc. Tous les VGP's de cette engins sont demander et envoyer vers SAFE. Avant de commencer la mission de levage, le plan de levage et l'examen d'adéquation sont établis et envoyer vers Safe. (Plan de levage en pièce-jointe)
Chaque grue est équipée d'un anémomètre garde la vitesse du vent, en cas de rafales supérieurs à 60 km/h (ou plus tôt si le levage l'exige), le levage est suspendu.

En cas d'interférence entre 2 ou plusieurs grue des accords clairs sont conclus et des dispositif de communication sont mise en place.

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

9.12 TELEPHONE, RADIO ET ECOUTEURS

L'utilisation des téléphones est autorisée sur le site sous 4 conditions :

- Interdiction de téléphoner en conduisant
- Interdiction de téléphoner en marchant
- Interdiction de téléphoner en étant à la manœuvre
- Interdiction de téléphoner hors zones sécurisées



L'utilisation d'écouteurs, de MP3 est interdite sur le chantier. En cas de non-respect de cette règle, le management projet **Verkor Giga Factory** a le droit de prendre des mesures disciplinaires.

9.13 IDENTIFICATION DU PERSONNEL

L'ensemble de notre personnel est titulaire de la carte BTP, il est en mesure de la présenter en cas de contrôle.

Le personnel de nos sous-traitants sont également tenus d'être titulaires d'une carte BTP, sauf si il s'agit des travailleurs indépendants.

9.14 ORGANISATION DES SECOURS

EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident, les travaux sont arrêtés pour éviter le suraccident. Les premiers soins aux victimes d'accidents sont assurés par les secouristes et les équipes de secours.

Attention : Dans le cadre d'un accident, aucune victime ne peut sortir seule d'un site ou d'un chantier pour soins médicaux. Elle doit être obligatoirement accompagnée par un représentant de l'entreprise.

La fiche « Consignes en cas d'urgence » est affichée dans les bungalows de l'entreprise, la conduite en cas d'urgence et les numéros d'urgence y sont inscrits. (Voir chapitre 10.1 et 10.2)

Alheembouw reporte tout accident mêmes s'il n'est qu'un premier soin géré par un secouriste à l'infirmière et à HSE.

En cas d'accidents grave l'entreprise préviendra le jour même le CARSAT, l'inspection du travail (DDETS), l'OPPBTP et le coordonnateur sécurité

Chaque entreprise est tenue d'adresser au Président du Collège, dans les 48 heures, une copie de toute déclaration d'accident du travail avec arrêt.

9.15 BASE VIE

Le titulaire du lot EC03 est en charge des installations, il veillera à ce que celles-ci soient conformes à la réglementation en vigueur. Un plan d'installation fera apparaître clairement ces installations.

Ce plan doit faire apparaître clairement les dispositions prévues par la réglementation :

- L'implantation, la nature des clôtures et des accès
- Le poste de garde avec permanence
- L'emplacement prévu pour l'installation des locaux : bureaux, sanitaires, réfectoire, vestiaires...
- L'emplacement des zones de stockage de matériel et matériaux.
- Les dispositions prévues pour l'évacuation des déchets et gravats
- Les schémas de branchement provisoires d'eau et de d'électricité, d'évacuation des eaux pluviales et usées.
- Le plan d'éclairage
- La localisation de la trousse de soin et d'un téléphone d'urgence
- Le point de rassemblement pour les secours en cas d'urgence.
- L'emplacement des parkings
- Une infirmerie avec permanence sera mis en place lorsque l'effectif atteindra 200 salariés in situ.

Il est strictement interdit de manger sur le site en dehors des réfectoires mis à disposition.

Dormir sur le chantier est interdit.

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

Le titulaire du lot EC03 entretiendra les installations et s'assurera qu'elles restent propres et entretenues régulièrement. Il dimensionnera les locaux en fonction du nombre de salariés : chauffés, aérés, éclairés et entretenus. Il sera également pourvu au renouvellement des consommables (papier hygiénique, savon, essuie mains).

Les toilettes sont installées à proximité du chantier et sont nettoyées et pourvues en papier hygiénique en permanence.

9.16 CONTROLE D'ACCES

SAFE prend toutes les dispositions nécessaires pour que seules les personnes autorisées puissent accéder au chantier. Afin d'identifier le personnel autorisé, SAFE élaborera un badge d'accès à entête du site sur lequel figurent les éléments suivants : nom, prénom, fonction entreprise et date de formation sécurité de la personne. Une formation d'accueil sécurité projet est obligatoire avant de pouvoir effectuer une opération sur site.

Ce document doit être complété informatiquement et envoyé minimum 72 heures avant la date souhaitée par mail à l'adresse joshua@team-safe.fr ou dans le lien

<https://outlook.office365.com/owa/calendar/ACCUEILHSEVERKORFR@safe10.onmicrosoft.com/bookings/s/ka288NY6J0CWcv-bXkvZIQ2>.

Le service HSE valide le créneau demandé minimum 48h avant. Du lundi matin au vendredi matin de 8h à 9h et le lundi, mercredi après-midi de 14h à 15h. L'accueil HSE se fera dans la salle au fond du poste de garde.

Date souhaitée par l'entreprise :

L'accueil sécurité ne sera délivré aux intervenants que si le contractant a fourni un PPSPS validé par le coordonnateur SPS, carte BTP et pièce d'identité déposée sur la GED.

ALB FRANCE

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

9.17 LIVRAISONS

Chaque livraison doit être gérée par un protocole. Ce protocole intègre les opérations de chargements et de déchargements. Les livreurs devront être accompagné et pris en charge par le personnel de l'entreprise qui a commandé la livraison après avoir pris connaissance des règles de sécurité du site.

Alheembouw affectera une personne à la planification et organisation qui remettra les livraisons programmer une semaine à l'avance, lors des réunions de coactivité. C'est personne est référence dans le Document Harmonisé d'organisation de Livraisons (DHOL) (Voir annexe DHOL). En certain c'est possible de remplir le DHOL au poste de garde.

Pour se faire livrer, les entreprises devront s'assurer que les livreurs sont bien en possession des informations suivantes :

- **Nom de l'entreprise à livrer**
- **Horaires de livraisons**
- **Nom et téléphone du contact sur le site**
- **Protocole de chargement & déchargement**

Dans le cas où la livraison n'est pas renseignée ou si le chauffeur/livreur n'a pas de contact sur place, la livraison pourra être refusée.

De la même manière, tout colisage représentant un danger pour les opérateurs en charge du déchargement sera refusé (chargement instable, risque de chute de l'opérateur ou sur l'opérateur...). Il faut privilégier le déchargement par moyens mécaniques. Si levage, l'élingage doit pouvoir se faire via un opérateur au sol. En cas d'impossibilité, utilisation de l'échelle ou de l'escabeau est interdit (privilégier : nacelle, échafaudage ou plateforme individuelle Roulante (PIR)).

9.18 NETTOYAGE ET EVACUATION DES DECHETS

Le chantier a pour objectif « 0 déchets », le titulaire de lot EC03 et en charge du déchetterie de chantier. Ils fournissent cinq zones de collecte et de tri des déchets en périphérie du bâtiment.

Verkor Giga Factory a le droit d'arrêter les travaux dans les zones sales. Chaque entreprise est responsable de la propreté et du nettoyage de sa zone de travail, de ses accès et de ses zones de stockage. Ce nettoyage devra se faire en prise de poste et en fin de poste. Durant la journée, les entreprises feront en sorte de garder leurs zones propres et rangées. Les poubelles doivent être disposées dans chaque zone de travail. Les poubelles sont vidées et évacuées de manière à éviter toute insalubrité, débordement, pollution et contamination : Attention particulière les veilles de weekend en cas de grands vents (bien veiller à ce que les poubelles soient vidées).

Sur chantier : Des bennes adaptées au tri sélectif sont mises à disposition par Verkor Giga Factory : DIB - Ferraille – Déchets Inertes – Bois. Les déchets classés seront stockés dans des containers dédiés (aérosols, peinture, colle...).

Les bennes seront vidées autant de fois que nécessaire.



10. ANALYSE DES RISQUES ET PREVENTION

10.1 RISQUES LIES AU SITE

10.1.1 CIRCULATION SUR SITE

Sur l'ensemble du chantier, la ségrégation du roulant et du marchant est une priorité. Le titulaire de lot EC03 et en charge de différencier des piétons et des engins ou camions par une matérialisation physique.

En dehors des engins de chantier, **Verkor Giga Factory** limite au strict minimum l'entrée de véhicules sur le site ;

- Le respect du code de la route est obligatoire.
- Seuls les véhicules autorisés sont admis sur site
- Respect de la vitesse du site (30km/h).
- Respecter la circulation à sens unique sur le chantier
- Interdiction de fumer ou de manger dans les engins et véhicules. Ralentir aux points de passage piétons et au croisement.
- Afin d'éviter tout heurt de piéton, un chef de manœuvre sera présent pour toute entrée ou toute sortie de véhicule et d'engin et lors de tout déchargement.

Tout contrevenant aux règles de conduite se verra après avertissement écrit, retirer l'autorisation d'entrée sur le site.

Pour le stationnement d'engins de chantier, des mesures sont mises en place pour l'organisation (parc), la lutte contre l'incendie et la protection des sols.

Le stationnement se fait dans le sens du départ et uniquement sur des zones autorisées. L'accès de véhicule dans la zone du chantier est restreint. Tous les autres véhicules stationneront sur les parkings de chantier.

..Dans le cas où les chauffeurs descendent de leur véhicule sur le chantier, ils doivent préalablement s'assurer de porter l'ensemble des EPI obligatoires sur le site.

Les entreprises maintiendront les voies de circulation véhicules propres et dégagées en tout temps.

Aucun obstacle au sol. Les passages de câbles seront soit aériens soit sous protection adaptée (pas de protection en planches ou bastaing).

Le non-respect de ces règles peut entraîner des mesures disciplinaires.

Concernant les circulations piétonnes :

- Ne pas courir.
- Tenir la rampe dans les escaliers (minimum 2 points d'appuis)
- Ne pas téléphoner en marchant
- Ne jeter aucun déchet autre part que dans une poubelle.
- Les cheminements piétons sont, sauf impossibilité technique, séparés et protégés physiquement des circulations véhicules.
- En cas de traversée d'une voie de circulation véhicule, un temps d'arrêt doit être observé de manière à s'assurer d'un passage sécuritaire. Des portillons sont mis en place à cet effet.
- Des passerelles seront installées pour le franchissement des tranchées.
- Les engins du chantier sont prioritaires.

L'accès principal du chantier sera dégagé de tout obstacle et sera entretenu de façon à faciliter la circulation des engins de chantier pendant toute la durée des travaux. La chaussée devra rester propre.

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

9.1.2 RESEAUX EXISTANTS AERIENS ET/OU ENTERRES

Le titulaire de lot EC03 procèdera avant toute intervention à la consultation des concessionnaires présents sur site afin de tenir compte de la présence de divers réseaux enterrés ou aériens.

En cas de présence de réseaux enterrés ou aériens, l'entreprise veillera à repérer les réseaux et s'assurera que les travaux de coupure soient bien effectués avant toute intervention. Si les coupures ne peuvent être effectuées, toutes les dispositions de sécurité et de protection seront prises avant le démarrage des travaux à proximité des réseaux.



 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

10.2 RISQUES PROPRES A L'OPERATION

10.2.1 COACTIVITE

Lors de la planification du projet, les risques liés à la coactivité seront étudiés et limités dans la mesure du possible. Dans le cas où d'autres entreprises interviennent simultanément à nos travaux, les zones de travail de chacun seront clairement définies et matérialisées.

10.2.2 ANALYSE ET PREVENTION DES RISQUES INHERENTS AU CHANTIER ET A SON ENVIRONNEMENT

Risques	Mesures de contrôle	Importés	Exportés
Véhicules et engins Blessures par écrasement au contact des véhicules et des installations	- Mise en place de pistes réservées à la circulation des véhicules et balisées par des moyens adaptés - Assurer une distance de sécurité entre les voies de circulation piétonnes et les voies de circulations d'engins - Mise en place de portillons piétons à proximité des portails destinés à la circulation des véhicules - Itinéraires organisés en sens unique pour éviter les marches arrière. Un guide-manœuvre est fourni. - Mise en place d'un homme trafic pour le chargement / déchargement et/ou pour toute manœuvres impliquant un manque de visibilité - S'assurer de l'immobilisation d'un engin en cas d'absence de son conducteur (ex : frein à main) - Balisage et identification des zones de stockage - Signalisation des dangers à l'aide de moyens adaptés - Respect des niveaux d'éclairage - Assurer un bon état du sol (intérieur et/ou extérieur) - Interdiction de travailler sous la benne d'un camion ou sous une partie mobile d'un engin de chantier sans que soit utilisé un dispositif approprié - Mise en place d'équipements de travail adaptés - Seul le personnel formé sera autorisé à conduire un engin - Sensibiliser les salariés sur les risques de déplacements mécanisés - Respect de la notice d'instruction de l'engin - Prise en compte des conditions météorologiques - Port de la ceinture de sécurité obligatoire - Présence d'une structure anti-écrasement ROPS* ou TOPS* qu'il s'agisse de cabine ou d'arceau de sécurité - Utilisation de plaques de répartition de charges, si nécessaire - Contrôler la capacité de l'engin adaptée à la charge à transporter ou à manutentionner - Circulation avec le godet ou les fourches en position haute interdite, transport du personnel sur le marchepied ou être à deux dans l'engin interdit si non conçu pour cet usage - Respect des vérifications (VGP) - Itinéraires organisés en sens unique pour éviter les marches arrière. Un guide-manœuvre est fourni.	X	X

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

Outils et lames Coupures et impacts	- Inspection visuelle de tous les équipements avant utilisation. - Utiliser toujours l'outil adapté à la tâche. - Port de gants et de manches longues lors de l'usage d'outils tranchants.	X	X
Équipement électrique Électrocution / Electrisation	- Respect des vérifications des installations électriques - Délimitation des locaux/emplacements présentant un risque électrique sont délimités et signalés par un panneau d'avertissement. Leur accès est réservé aux personnes habilitées - Les travaux sont effectués hors tension NB : sauf s'il ressort de l'évaluation des risques que les conditions d'exploitation rendent dangereuse la mise hors tension ou en cas d'impossibilité technique - Assurer la protection par éloignement, obstacle ou isolation - Consignation de l'installation - Limiter les opérations au voisinage de pièces nues sous tension Consigner l'installation ou la partie d'installation à l'origine de ce voisinage en cas d'impossibilité de travailler autrement - Seuls les travailleurs habilités sont autorisés à intervenir sur ou à proximité des installations électriques - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. - Protéger les fils conducteurs du risque d'écrasement en ne les déroulant pas en travers du passage d'un véhicule. - Ne jamais bricoler une prise électrique endommagée. - Ne jamais laisser une rallonge branchée à une prise sans qu'elle soit reliée à un appareil électrique. - Ne jamais utiliser un fil pour tirer ou déplacer un appareil électrique. - Ne jamais toucher à un fil dénudé dont on ne perçoit qu'une extrémité. - Port des EPI adaptés Les EPI doivent être conformes aux règles techniques de conception précisées dans le Code du travail et faire l'objet du marquage de conformité CE. - Toute panne signalée et mise hors service.	X	X



ALB FRANCE

PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG

INDICE :5
MISE A JOUR :
5/08/2025

Manutention manuelle Blessures dues au levage, au port et à la manutention	• Limiter les manutentions manuelles de charges en mettant en place des moyens / outils adaptés • Respect des 9 principes généraux de prévention si la manutention de charges ne peut être évitée • Les équipements de travail sont installés, disposés et utilisés de manière à réduire les risques pour les utilisateurs • En cas de travail sur un plan de travail en hauteur, des dispositifs sont à mettre en place pour réduire le risque de chute d'objet • Empiler et ranger les matériaux de manière stable et sécurisée • Travaux de superposition interdit • Contrôle réglementaire des outils utilisés • Port des EPI spécifiques • Informer le travailleur du poids (même estimatif) de la charge à manutentionner • Formation / sensibilisation liée à l'activité	X	X
Glissades, trébuchements et chutes Blessures dues à des risques de glissade ou de trébuchement	• Mise en place de voies de circulation piétonne définie • Assurer une distance de sécurité entre les voies de circulation piétonnes et les voies de circulations d'engins • Mise en place de portillons piétons à proximité des portails destinés à la circulation des véhicules • Nettoyage régulier du chantier • Maintenir les voies de circulation libre de tout obstacles • Balisage des zones de stockage • Signalisation des dangers • Respect des niveaux d'éclairage • Assurer un bon état du sol (intérieur et/ou extérieur) • Sensibiliser les salariés sur les risques de déplacements • Mise en place d'EPI adaptés aux déplacements • Tout déversement doit être nettoyé immédiatement • Veiller à ce que le lieu de travail soit bien rangé et à ce que les allées soient exemptes de tout risque de trébuchement • Tout déversement doit être nettoyé immédiatement	X	X
Fouilles Chutes de personnes	• S'assurer de tenir le plan des réseaux à jour • Formation AIPR obligatoire	X	X



ALB FRANCE

PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG

INDICE :5
MISE A JOUR :
5/08/2025

ou de matériaux dans l'excavation	- Les fouilles en tranchée de plus de 1,30 mètre de profondeur et d'une largeur égale ou inférieure aux deux tiers de la profondeur sont blindées, étrépillonnées ou étayées. Ces sécurisations doivent être correctement calées pour éviter toute chute de celle-ci - Délimitation et signalisation des fouilles à minimum 2m - Retrait des éléments pouvant chuter dans la fouille - Mise en place d'un système de drainage ou de pompe est obligatoire en cas d'intempérie - Vérification de l'état des fouilles après une période de gel ou de fortes pluies. Consolidation du blindage ou talutage si celui-ci est endommagé - Mise en place d'un accès sécurisé permettant notamment l'évacuation rapide des salariés. Un accès sera mis en place en cas de tranchée supérieure à 40 cm si il est nécessaire de la franchir - Retrait du blindage autorisé lorsque le risque d'éboulement des parois est maîtrisé - Interruption de l'activité en cas de découverte d'un engin susceptible d'exploser - Rédaction d'un permis de fouille		
Travaux en hauteur / Nacelle Chute de hauteur	- Respect de la vitesse du vent (45km/h maximum) - Respect de la résistance et planéité du sol - Respect des règles de circulation sur site - Balisage du poste de travail obligatoire - Port des EPI (<i>harnais NF EN 361+ longe de retenue EN 354 + casque avec jugulaire</i>) - Respect des vérifications (VGP) - Respect de la notice d'utilisation (<i>utilisation des points d'ancrage, ne pas sortir du panier de la nacelle, ne pas monter sur les éléments de la nacelle</i>) - PEMP type 1 ou 3 : Être titulaire d'une autorisation de conduite, manœuvrant la plate-forme de travail - PEMP type 1 ou 3 : Mise en place d'une vigie obligatoire - PEMP type 2 : le conducteur du porteur, titulaire d'une autorisation de conduite - PEMP type 2 : la personne en plate-forme de travail, titulaire d'une autorisation de conduite	X	X

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

	PEMP type 2 : la personne chargée d'aider en cas de manœuvre délicate ou en situation d'urgence (secours et dépannage)		
Travaux en hauteur / Échafaudage Chute de hauteur	- Montage et démontage réalisés par une personne formée et compétente. - Accès sécurisé par échelle ou escalier intégré. - Tenir la notice du fabricant ou du plan de montage et de démontage à disposition Ces documents sont conservés sur le lieu de travail - Respect de la stabilité de l'échafaudage - Pas de personnel présent lors du déplacement d'un échafaudage roulant - Affichage réglementaire (charge admissible + notice de montage) - Présence de garde-corps, plinthes et planchers sécurisés. En cas de vide de plus de 20 cm sans mise en place d'EPC, l'utilisation d'EPI est obligatoire - Lorsque certaines parties d'un échafaudage ne sont pas prêtes à l'emploi notamment pendant le montage, le démontage ou les transformations, des dispositifs évitant que les personnes non autorisées puissent y pénétrer - Respect des vérifications réglementaires des échafaudages	X	X
Travaux en hauteur / PIRL Chute de hauteur	- Utilisation conforme de la PIRL : déploiement des stabilisateurs, des gardes corps - Ne travailler sur les marches de la PIRL	X	X





ALB FRANCE

PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG

INDICE :5
MISE A JOUR :
5/08/2025

Travaux en hauteur / Système arrêt de chute Chute de hauteur	• Respect de la norme concernant les ancrages et étude de la solidité, la nature et la résistance du support • Utiliser du matériel conforme et contrôlé selon l'arrêté du 19 mars 1993. • <u>Travail en retenu :</u> Port des EPI (harnais NF EN 361+ longe de retenue EN 354 + casque avec jugulaire)" • <u>Longe Antichute :</u> Port des EPI (harnais NF EN 361+ longe EN 355 + casque avec jugulaire)" • <u>Antichute à rappel automatique :</u> Port des EPI (harnais NF EN 361+ longe EN 360 + casque avec jugulaire)" • <u>Antichute mobile :</u> Port des EPI (harnais NF EN 361+ longe EN 353-2 + casque avec jugulaire)"	X	X
Accès au poste de travail Chute de hauteur / chute de plain pied	• Utilisation de moyen adapté (échafaudage, escaliers, tour d'accès, passerelles, etc...) • Ne jamais utiliser une nacelle élévatrice pour accéder une plate-forme plus élevée	X	X
Levage Chute de charge / écrasement	• Mise en place de mesures et consignes pour garantir qu'aucun contact ou amorçage n'ait lieu entre les équipements de levage (ou charges) et des installations électriques non isolées. • Le levage des personnes n'est permis qu'avec un équipement de travail et les accessoires prévus à cette fin. • Il est interdit de soulever une charge supérieure à celle marquée sur l'appareil Hors essais ou épreuves • Ne jamais laisser des charges suspendues si l'engin de levage est à l'arrêt • Travaux de superposition interdit	X	X



PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG

INDICE :5
MISE A JOUR :
5/08/2025

- Blocage des voies de circulation et modification du plan de circulation en cas de levage au dessus des voiries
- Rédaction d'un mode opératoire spécifique en cas de chevauchement des zones d'action ou levage non guidé
- Mise en place d'un chef de manoeuvre obligatoire en contact permanent avec le conducteur de l'engin de levage
- Assurer des conditions de manutentions manuelles sécurisée lors de l'élingage à la main d'une charge

Pendant ces opérations aucune manoeuvre de l'appareil de levage ne peut être réalisée tant que ce travailleur n'a pas donné son accord

- Un mode opératoire doit être établi et appliqué pour coordonner les opérateurs lors du levage simultané d'une charge par plusieurs équipements
- Il est interdit de balancer les charges pour les déposer hors de portée normale, ainsi que de les soulever ou tirer en oblique sans équipements spécifiques
- L'utilisation d'un équipement de levage en extérieur au-delà d'une certaine hauteur cesse en cas de conditions météo dangereuses, avec des mesures de protection et une veille météorologique
- Utilisation d'accessoires de levage adaptés à la charge, aux conditions et à l'élingage. Identification de tout assemblage permanent
- S'assurer d'utiliser des contenants de charges en vrac résistants aux contraintes du levage et empêchant tout écoulement accidentel durant les opérations
- Stockage conforme des accessoires de levage. Retrait de ceux-ci s'ils sont endommagés ou présentent un défaut
- Interdiction de shunter l'anémomètre ou tout autres dispositifs d'alerte
- Respect de la notice d'utilisation de l'appareil de levage
- Les équipements de travail sont installés, disposés et utilisés de manière à réduire les risques pour les utilisateurs
- Assurer la solidité et la stabilité des des équipements de travail servant au levage des charges
- Indication visible de la ou des charges maximales d'utilisation

Si un équipement de travail servant au levage n'est pas destiné au levage de personnes et s'il existe une possibilité de confusion, une signalisation appropriée est apposée de manière visible.

- Accessoires de levage marqués pour identifier les caractéristiques d'utilisation
- Protection appropriés si des éléments de travail présentent un risque de rupture ou d'éclatement



PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

INDICE :5
MISE A JOUR :
5/08/2025

CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG

- Respect des vérifications (VGP)
- Rédaction d'un plan de levage
- Réalisation d'un examen d'adéquation
- Formation / information sur les risques liés au levage
- Informer le travailleur du poids (même estimatif) de la charge à manutentionner
- Port des EPI spécifiques
- Les équipements de travail servant au levage de charges sont équipés et installés de manière à réduire les risques liés aux mouvements des charges de façon que celles-ci :

1° Ne heurtent pas les travailleurs ;

2° Ne dérivent pas dangereusement ;

3° Ne se décrochent pas inopinément."

- Les équipements de travail servant au levage et au déplacement de travailleurs sont choisis ou équipés pour :

1° Eviter les risques de chute de l'habitacle, lorsqu'il existe, au moyen de dispositifs appropriés ;

2° Eviter les risques de chute de l'utilisateur hors de l'habitacle, lorsqu'il existe ;

3° Eviter les risques d'écrasement, de coincement ou de heurt de l'utilisateur ;

4° Garantir la sécurité des travailleurs bloqués, en cas d'accident, dans l'habitacle et permettre leur dégagement."

- Présence obligatoire d'un chef de manoeuvre

ALB FRANCE



ALB FRANCE

PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG

INDICE :5
MISE A JOUR :
5/08/2025

Bruit Exposition au bruit	• Évaluation du risque • Suppression ou réduction au minimum du risque, en particulier à la source • Privilégier des équipements diminuant le bruit • Réalisation de mesure de bruit si nécessaire • <u>Niveau d'exposition quotidienne au bruit de 85 dB (A) ou niveau de pression acoustique de crête de 137 dB (C) :</u> - Signaler les locaux - Délimiter ainsi que limiter l'accès lorsque cela est techniquement faisable et que le risque d'exposition le justifie. - Mise à disposition des PICB - Information et formation des travailleurs sur les risques et les résultats de leur évaluation ainsi que sur le bon usage des PICB - Examen audiométrique préventif sur demande du travailleur ou du médecin" • <u>Niveau d'exposition quotidienne au bruit de 80 dB (A) ou niveau de pression acoustique de crête de 135 dB (C) :</u> - Mise à disposition de PICB - examen audiométrique préventif en cas de demande du salarié - formation et/ou information du salarié en rapport avec les résultats de l'évaluation des risques " • Vérification de l'efficacité des mesures prises	X	X
---	--	---	---

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025	
Incendie Risque accru d'incendie dû à des travaux à chaud	- Mise en place d'une procédure d'évacuation et respect de celle-ci - Mise en place de moyens de détection adaptés - Favoriser l'évacuation des personnes et l'intervention des secours (dégagement des voies de circulation, procédure d'entrée sur site etc) - Établir une consigne de sécurité incendie et l'afficher de manière très apparente - Mise en place d'extincteurs - S'assurer de l'accès facile et rapide aux moyens d'extinction - Respect des procédures de travaux par points chauds mis en place sur chantier - Formation / information des salariés	X	X
Travail en espace confiné Hypoxie / Anoxie	- Rédaction du permis de pénétrer (analyse des risques pour mise en place des moyens) - Baliser l'emprise de l'intervention - Consigner les énergies et les arrivées de fluides - Créer une aération naturelle si possible - Nettoyer l'intérieur de l'espace confiné - Ventiler mécaniquement l'espace confiné pendant 20 minutes au moins avant d'entrer - Introduire le contrôleur d'atmosphère. <u>En cas de contrôle positif</u> : travail possible <u>En cas de contrôle négatif</u> : interdire l'accès à la zone - Mettre en place, si la configuration impose une descente ou une montée, les moyens de sécurisation d'accès adaptés pour protéger contre les chutes - Durant l'intervention : ventiler mécaniquement l'ouvrage - Mise en place d'un surveillant (vigie). Interdiction pour la vigie d'entrer dans l'espace confiné - Intervenant équipé d'un contrôleur d'atmosphère portatif en fonctionnement, au plus près des voies respiratoires - Intervenant équipé d'un masque d'évacuation (porté en cas de besoin) - Le maintien permanent de la liaison (visuelle, phonique, physique...) entre les intervenants à l'intérieur de l'espace confiné et le surveillant posté à l'extérieur doit être assuré	X	

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

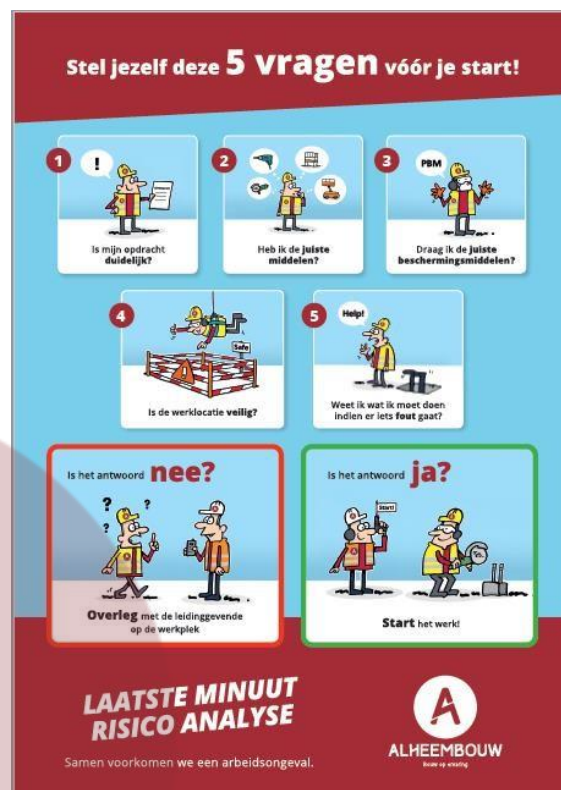
Conditions météorologiques Exposition à des conditions climatiques extrêmes et au soleil	- Les travaux à haut risque tels que les travaux en hauteur ou dans les excavations sont interdits en cas de conditions météorologiques extrêmes telles que les tempêtes, les vents violents (> 45km) ou de neige - Les travaux extérieurs en hauteur sont également interdits en cas de verglas - Des pauses régulières et des boissons sont prévues pour se reposer de l'exposition à la chaleur ou au froid extrême - Port d'EPI adapté aux travaux dans des conditions météorologiques particulières - Sensibilisation des salariés	X	X
Substances dangereuses Contact avec des matériaux et des produits chimiques dangereux	- Évaluation du risque chimique - Si possible supprimer le produit chimique ou le remplacer par un produit moins dangereux - Prévoir du matériel adéquat et des procédures d'entretien régulières - Réduire au minimum du nombre de salariés exposés (pas de travailleur isolé) - Réduire au minimum la durée et l'intensité d'exposition - Réduire au minimum nécessaire la quantité d'agents chimiques - Conception de procédures de travail adéquates (instructions de manutentions, stockage, transport, gestion des déchets etc.. des produits chimiques) - Respect des instructions présentes sur la FDS - Tenir la FDS à disposition - Port des EPI adaptés (cf FDS) - Entretien des équipements de protection individuelle et des vêtements de travail - Limiter l'accès avec une signalisation appropriée aux locaux où sont utilisés des produits chimiques dangereux - En cas de besoin effectuer des contrôles de VLEP En cas de dépassement d'une valeur limite d'exposition professionnelle fixée à l'article R. 4412-149 ou de dépassement d'une concentration fixée à l'article R. 4222-10, l'employeur prend immédiatement les mesures de prévention et de protection propres à assurer la protection des travailleurs. - Prévoir un kit d'épandage accidentel à proximité - Mettre à disposition des moyens de première intervention (ex : diphotérine etc ..) - Mise en place d'une notice de poste en cas d'utilisation - Former et informer les salariés	X	X

Surveillance: Le conducteur de travaux et le conseiller en prévention devront vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention sur le chantier à chaque visite.
Ils pourront/devront prévoir un temps de mise en œuvre si les actions ne sont pas réalisées

À cet effet, le travailleur se pose 5 questions :

1. Est-ce que je sais quelle tâche je dois effectuer, et comment ?
2. Ai-je à ma disposition des équipements /outils de travail appropriés, sûrs et contrôlés ?
3. Ai-je les bons EPI à ma disposition ?
4. L'environnement de travail est-il sûr
5. Sais-je quoi faire en cas d'un accident/ incendie ?

En cas de réponse négative à l'une de ces cinq questions, le travail ne peut pas être entamé. Le travailleur devra alors consulter son supérieur afin que les mesures requises soient prises. Le travailleur procédera ensuite à un nouveau contrôle de dernière minute ; si celui-ci est concluant (réponse affirmative à toutes les questions), le travail pourra être entamé ou repris.



 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

10.2.4 MODE OPERATOIRE / ANALYSE DES RISQUES :

Modes opératoires en pièces jointes



11. ANNEXE

11.1 CONSIGNES POUR LES URGENCES

PREVENIR AU PLUS VITE LES SECOURS

SUPPRIMER TOUT DANGER POUR SOI-MEME ET POUR LES VICTIMES SANS METTRE EN DANGER SA PROPRE SECURITE

INDIQUER :

- ☐ **NATURE DE L'ACCIDENT**
- ☐ **GRAVITE**
- ☐ **NOMBRE DE VICTIMES**
- ☐ **CIRCONSTANCES**
- ☐ **ETAT SOMMAIRE DU BLESSE**
- ☐ **ADRESSE DU CHANTIER :**

CHANTIER Verkor Giga Factory
Route des Craywick
Zone de Grands Industries
59630 Bourbourg
France

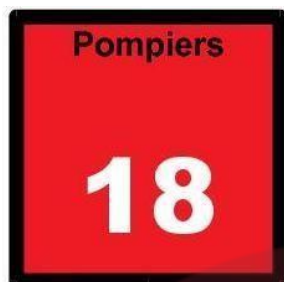
NE PAS RACCROCHER AVANT ACCORD DES SECOURS

PREVENIR LE RESPONSABLE DU CHANTIER ET LE CHEF D'ENTREPRISE

ATTENDRE LES SECOURS A L'ACCES DU CHANTIER

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

11.2 NUMEROS D'URGENCE



SERVICE D'URGENCE MAINS / PIEDS

S.OS. MAINS
Clinique Lille Sud
98 rue Gustave Delory
59813 LESQUIN
 **03.20.95.75.75**

HOPITAL LE PLUS PROCHE

Polyclinique de Grande-Synthe
Avenue de la Polyclinique
59760 GRANDE SYNTHÉ
 **03.28.58.60.52**

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

11.3 DOCUMENT HARMONISÉ D'ORGANISATION DES LIVRAISONS (DHOL)

ANNEXE 1 : Modèle d'e-mail à destination du poste de sécurité pour informer d'une livraison

To: verkor.securite@gmail.com

PARTIE A RENSEIGNER PAR LE DEMANDEUR

Bonjour,

Je vous informe que j'attends une livraison de :

- ☐ Petit colis
- ☐ Matériel de chantier *(pour tout déchargement dans la zone chantier, le poste de sécurité s'assurera de l'existence d'un DHOL (Document Harmonisé d'Organisation des Livraisons et à défaut, contactera le contact de mon entreprise pour réalisation de celui-ci).*

Cette livraison est prévue pour le.....

Merci à son arrivée de contacter Mr/Mme

Société :

Numéro de tél :

En cas de non réponse le contact suppléant est

Mr/Mme

Société :

Numéro de tél :

Cordialement,

Nom : Prénom :

E-mail :

- ☐ Engin de chantier : *(le poste de sécurité contactera un préventeur SAFE pour contrôler la vérification générale périodique avant autorisation entrée chantier si l'engin n'est pas déjà autorisé et pour tout déchargement dans la zone chantier, le poste de sécurité s'assurera de l'existence d'un DHOL (Document Harmonisé d'Organisation des Livraisons et à défaut, contactera le contact de mon entreprise pour réalisation de celui-ci))*

Cette livraison est prévue pour le.....

Type d'engin : Numéro d'immatriculation :

Numéro de série :

Merci à son arrivée de contacter **SAFE pour la vérification de la VGP.**

Pour la réception merci à son arrivée de contacter Mr/Mme

Société :

Numéro de tél :

Cordialement,

Nom : Prénom :

E-mail :

	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

PARTIE A RENSEIGNER PAR LE POSTE DE SECURITE

- ☐ La livraison a été validé par EDEIS (mail ou coup de fil par EDEIS)
☐ Le colis a été remis au destinataire (préciser date et heure)
☐ Le colis n'a pas été remis au destinataire

En cas de non remise, (préciser le nom de la personne contactée) a été informé de la non remise
 Le (préciser date) :
 À (préciser heure) :
 Par (préciser mode de communication) :

Nom de l'agent :

Pour les engins de chantier :

PARTIE A RENSEIGNER PAR SAFE

- ☐ La VGP est conforme, l'engin est autorisé à accéder sur le chantier
☐ La VGP n'est pas conforme, l'engin ne peut pas accéder au chantier

Nom de l'animateur SAFE :

ALB FRANCE

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

ANNEXE 2 : Modèle de document harmonisé d'organisation de livraison (DHOL)

CSPS : Société : SOCOTEC Construction Nom : Guillaume GROUX	Tél : 0671985325 Email : guillaume.groux@socotec.com
Établi le : 21/03/2023 Date de modification : 20/07/2023	Éléments modifiés : <i>Entreprises du lot et entreprises en charge de la livraison, listing fournisseurs</i>

PARTIE A REMPLIR PAR LE CSPS

Adresse chantier : 59630 Zone de Grandes Industries Bourbourg	
Contraintes horaires de livraisons :	Horaires :
Moyen mutualisés de levage et manutention (cf.PGSCSPS)	Quai de déchargement : ☐ Oui ☒ Non Grues : ☐ Oui ☒ Non Recette à matériaux : ☐ Oui ☒ Non Monte-matériaux: ☐ Oui ☒ Non Ascenseurs définitifs : ☐ Oui ☒ Non Autre :
Autres renseignements utiles (contraintes administratives, etc..) :	

PARTIE A REMPLIR PAR LE CLIENT

Nom de l'entreprise du LOT : ALB-France (EC-01)	Adresse siège : Rue michel servet, lille
Nom de l'entreprise en charge de la livraison :	Adresse siège :
Nom du réceptionnaire de l'entreprise en charge de la livraison :	Coordonnées du réceptionnaire Tél :
Plages horaires de livraisons	Heures : 6h – 18h
Présence chef d'un manœuvre :	☐ Oui ☒ Non
Distance et hauteur maxi de la zone de déchargement au camion :	Distance (m) : 14m Hauteur (m) : 1m50
Charge utile de la recette à matériaux (le cas échéant)	Charge :
Appareil de levage utilisé pour l'opération :	☐ Grue de chargement ☐ Appareil propre au chantier ☐ Appareil à la charge du fournisseur (Type)
Autres renseignements utiles :	

Annexe 2 :

[illegible]

ALB FRANCE

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

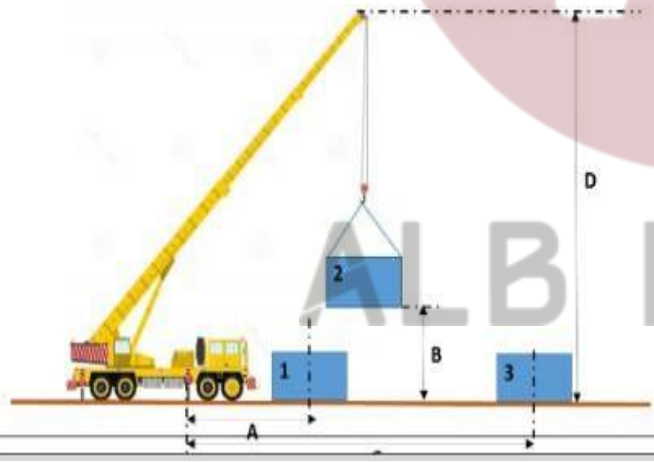
11.4 Plan de levage

Toute opération de levage implique une étude anticipée tant sur les moyens utilisés que sur son environnement.

Toutes les opérations de levage sont annoncées la veille en infocentre de manière à anticiper d'éventuelles interférences.

Ce document en 3 parties doit être renseigné par le chef de manœuvre et le grutier. Les informations et analyses présentes dans ce document doivent être intégrées dans la minute sécurité obligatoire avec l'ensemble des personnes affiliées à l'opération

Compléter ce document est une obligation. Le falsifier entraine une sanction disciplinaire Verkor.

01 - INFORMATIONS SUR L'OPÉRATION - Cocher si oui		Date/heure du levage :	
Entreprise organisatrice :		Représentée par :	
Signature :			
Vitesse vent : Km/h	Risque rafale : Km/h	Charge nominale : 40%	Nombre de grues : 1
Description de l'opération : 1. Mise en place de la grue et contrepoids / Balisage de la zone de levage / 2. Accrochage de la charge / 3. Levage de la charge/ 4. Placement de la charge. Cette opération se fera en contact avec le rigger			
02 - DÉTAILS DE LA CHARGE.		Longueur : cm	Largueur : Cm
		Hauteur : Cm	
Poids de la charge : tonne(s)		Poids des appareils : tonnes	Poids total : tonnes
03 - DÉTAILS ELINGAGE		Câble : X	Chaîne : X
		t	t
Manille : X	t	Palonnier : X	t
Autre			
04 - SYNOPTIQUE - Les distances et hauteurs sont à inscrire en mètres			
		1	Position initiale de la charge
		2	Altimétrie de la charge
		3	Position finale de la charge
		A	Distance axe grue /charge m
		B	Hauteur max de la charge m
		C	Distance axe grue /charge m
		D	Hauteur Max de la flèche m
05 - GESTION INTERFÉRENCES – Si interférence, circulation, engin ou moyen, joindre un plan de détail			
06 – MOYENS liés à l'opération		Nombre de personnes :	Type d'engins Nacelle : Chariot élévateur :
07 – MANAGEMENT		Nom du grutier :	Nom du chef de manoeuvre :

08- OBSERVATIONS

Avant le levage, le grutier contrôle l'état de la grue et la charge de levage, des tests ont été réalisés avant chaque début d'opération

La phase 09 intervient après la validation de l'adéquation de levage (points 1 à 8).

Tous les points de vérification (09) sont énumérés en minute sécurité avant de commencer le levage.

Dans le cas où une réponse est NON, voir un représentant Verkor pour validation écrite.

09 - VÉRIFICATION AVANT LEVAGE A compléter par le chef de manœuvre et le grutier		Oui	Non	NC
1	L'adéquation de levage a-t-elle été validée par Verkor ?			
2	Balisages et signalisations sont en place?			
3	Si empiètement sur voie pédestre, une déviation a-t-elle été mise en place et signalée?			
4	Si blocage sur voie engin, une déviation a-t-elle été mise en place et signalée?			
5	Les données du contrôleur d'état de charge correspondent à l'adéquation?			
6	La zone d'évolution de la grue est-elle libre de tout obstacle?			
7	Le terrain est-il suffisamment stable pour réaliser le levage?			
8	La charge est monobloc?			
9	Le grutier a une bonne visibilité de l'ensemble de l'opération?			
10	Les conditions météorologiques sont-elles satisfaisantes?			
11	Les ouvrages enterrés ont été identifiés et validés par Verkor?			
12	Les plaques de répartition sont-elles adaptées et correctement installées?			
13	Les poutres sont-elles brochées? Le mouflage est-il suffisant au brin?			
14	L'élingage est correct (état et mise en place) et la charge est équilibrée, stable ?			
15	L'élingage permet-il de lever la charge en toute sécurité ?			
16	Toutes les fixations ou les liaisons de la charge sont enlevées ?			
17	Le balans potentiel de la charge est maîtrisé par des moyens de retenue?			
18	La zone et le trajet de manutention sont connus et dégagés de tout obstacle?			
19	En cas de rupture visuelle entre les intervenants, des radios sont mises à disposition?			
20	La minute sécurité a été faite avec l'ensemble du personnel affilié à l'opération?			
Date :		Le Chef de manœuvre		Le Grutier
Signature				Heure de démarrage :
				Heure de fin :



ALB FRANCE

PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

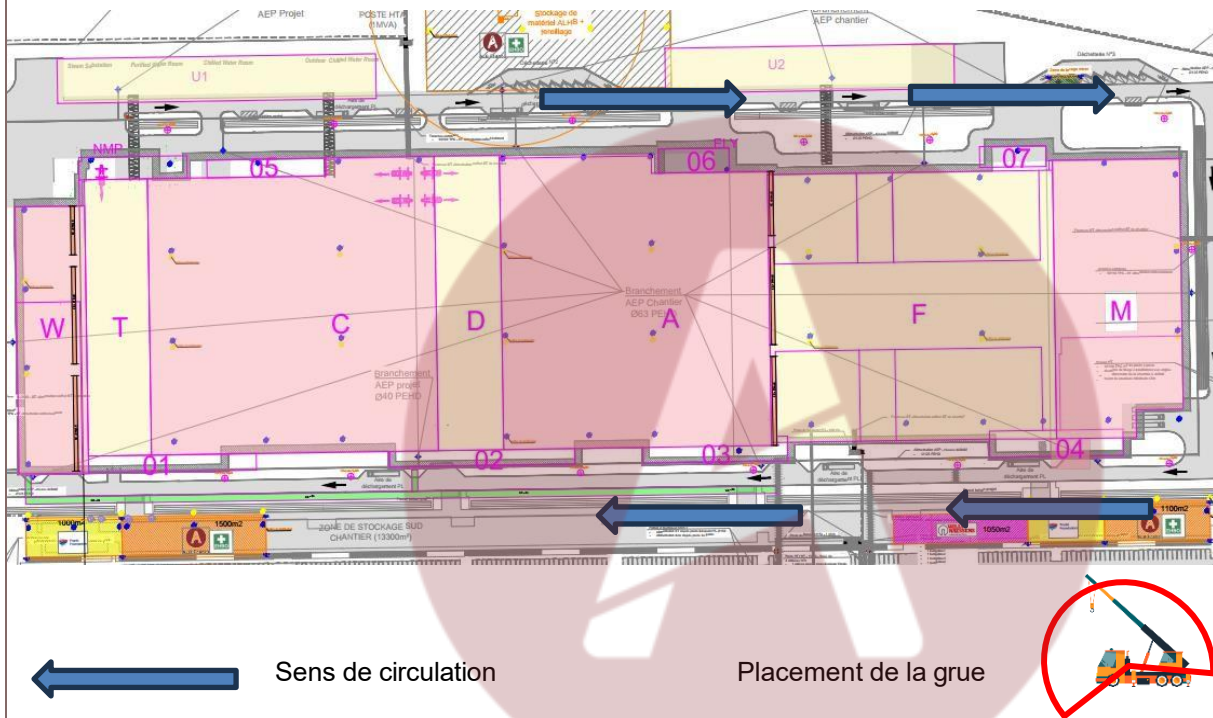
CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG

INDICE :5
MISE A JOUR :
5/08/2025

10 - IMPLANTATION

Indiquer au moyen de dessin/croquis :

- L'emplacement de la grue
- La disposition du balisage
- Les déviations routières et piétonnes.



A la fin de l'opération, le document est à archiver dans le classeur « Levage »

ALB FRANCE

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :5 MISE A JOUR : 5/08/2025
	CHANTIER VERKOR GIGA FACTORY BOURBOURG	

Liste des sous-traitantes

Voir document avec arbre des sous-traitants

